

# Journal de la Maison de l'État

## SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAUDUN



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Sous-préfecture de l'arrondissement de Châteaudun

Maison de l'État

SOMMAIRE	
1	LE FLASH
2	L'ACTU DE NOS PARTENAIRES
4	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
5	LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN
6	UN PEU DE REGLEMENTATION !
7	LA CULTURE
8	LISTE DES PARTENAIRES

### LE FLASH

#### « La République, ça m'implique ! »

Les valeurs de la République s'affichent au cinéma de Châteaudun !

Lorsque la République est attaquée, il faut plus de République. Le défi lancé par le sous-préfet de Châteaudun à la Mission Locale était une évidence : rendre nos jeunes dunois acteurs de notre cité.



Cinq apprentis cinéastes entre 18 et 21 ans, sortis du système scolaire, sont donc partis à l'aventure à travers les rues de la ville de Châteaudun, caméra à l'épaule et micro à la main pour savoir où sont nos valeurs : Liberté, Egalité, Fraternité.

Le message de ce clip est de rappeler simplement le socle juridique qui fonde notre société où chacun à son rôle à jouer pour défendre le "vivre ensemble".

Alors si vous passez au cinéma le Dunois de Châteaudun, soyez attentif avant votre film, la République a hissé ses couleurs ici ! Film également visible sur le site de la préfecture d'Eure-et-Loir [www.eure-et-loir.gouv.fr/](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/)

<https://www.youtube.com/watch?v=i4oC3fSKFpA>



Responsable de publication: Sophie BROCAS, Préfète d'Eure-et-Loir ; responsable de rédaction: Emmanuel BAFFOUR Sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaudun ; illustration et mise en page: Jefferson JOLIVET

# L'ACTU DE NOS PARTENAIRES

## FOCUS

### Qui est le Conciliateur de justice ?



- ✓ Il intervient lors des différends entre individus pour rechercher une solution amiable
- ✓ il réinstaura un dialogue qui avait disparu entre deux personnes.
- ✓ Il rappelle à chacun les droits et les devoirs de la vie en société.
- ✓ Il sensibilise les différentes parties sur le fait de trouver un accord amiable plutôt que de se retrouver en cas d'échec de la conciliation devant un juge qui appliquera la loi stricto sensu

=> Ce sont des bénévoles, assermentés qui œuvrent à ce que chacun puisse vivre en bonne intelligence et sans conflit avec autrui.

A Châteaudun : M. Serge CALVET  
06.40.39.91.18 ou serge.calvet@conciliateurdejustice.fr

## La MILOS un partenaire incontournable pour nos jeunes

« Créée en janvier 2009, de la fusion des PAIO de Nogent le Rotrou et Châteaudun, la Mission Locale Ouest et Sud Eure-et-Loir (MILOS 28) assure une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, qualifiés ou non, sortis du système scolaire.

A ce titre, nos conseillères assurent des fonctions de repérage, d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes, en leur assurant un soutien personnalisé sur nos sites et/ou permanences délocalisées. »

Les missions principales de la MILOS sont :

- D'élaborer un projet professionnel
- De construire un parcours de formation
- De trouver un emploi
- D'organiser les déplacements
- De connaître les droits
- De résoudre les problèmes quotidiens



Ludovic SARRAZIN, Directeur de la MILOS 28  
02.37.52.99.09

### Quelques Chiffres Clés pour le territoire de Châteaudun en 2016 ...



310 jeunes reçus pour la 1<sup>ère</sup> fois au sein de la MILOS

813 jeunes accompagnés sur le territoire

6047 propositions faites dans leurs parcours

450 jeunes en situation d'Alternance ou d'Emploi ou de Formation ou d'Immersion



Vous avez moins de 25 ans ?

Un nouveau dispositif « la garantie jeune » est en place. Renseignez-vous !



## ZA Pouptry

### Un avenir prometteur !



Le conseil départemental et la préfecture se mobilisent avec les élus pour accompagner la mutation économique de cette zone. Des groupes de travail ont été constitués pour développer l'attractivité du territoire et accompagner les entreprises qui s'y installent.

Cette zone fera l'objet d'une communication particulière dans les prochains mois à venir.

A suivre donc...

# PÔLE EMPLOI : L'ACTION AU QUOTIDIEN

## Le salon des métiers et de la défense et de la sécurité



Le 22 juin 2017, le Sous-Préfet et la directrice de Pôle Emploi lancent la 2<sup>e</sup> édition du salon des métiers de la défense et de la sécurité sous le parrainage de Monsieur Yves Bonnet ancien directeur de la DST.

Ce salon vous permettra de découvrir ou redécouvrir les métiers de la sécurité. Au total, ce sont plus de 40 exposants présents.

N'oubliez pas, ces métiers recrutent => Agent de sécurité, vigile, gardien d'immeuble, maître-nageur, moniteur incendie, agent de sûreté ferroviaire, ambulancier, militaire, surveillant pénitentiaire..

Vous pourrez leur poser toutes les questions en direct. Des conseillers de Pôle Emploi seront là pour vous guider si besoin.

Ce salon se déroule toute la journée de 10h00 à 17h30 ! RDV à la Halle de Châteaudun (derrière la gare SNCF)

### Pourquoi cette 2<sup>e</sup> édition ?

**En 2016 : un bilan encourageant !**

**800 demandeurs d'emploi** ont rencontré en direct les différents corps de métiers représentés et ont postulé sur les postes à pourvoir (300 postes)

**72 recrutements** suite aux clôtures des offres

**15 projets** de reconversion professionnelle

**18 immersions** mises en place



## Le saviez vous ?

### Formation en cours !

- Le Pôle emploi met des ingénieries de formation en place sur des actions collectives pour des métiers qui nécessitent des qualifications. Actuellement sur notre bassin, deux actions de formations qualifiantes sont en cours (**chauffeur de taxi et chauffeur de transport en commun**), qui vont permettre à des demandeurs d'emploi de se qualifier et surtout de retrouver un emploi à l'issue et à des employeurs de faire face à une pénurie de personnel.

### Les entreprises recrutent !

- Les entreprises du bassin dunois ont déclaré 1 453 projets de recrutement sur le bassin de Châteaudun pour 2017 (source BMO). 305 postes sont ouverts pour le secteur de l'agriculture, 175 pour celui de la manutention, 90 pour l'aide à domicile et 56 pour les employés libre-service. Toutes les entreprises du secteur de l'aide à domicile déclarent qu'elles ont des difficultés à recruter.
- Les secteurs recruteurs sont : - le secteur d'aide à domicile  
- le secteur agricole  
- les emplois en libre-service

**N'hésitez pas à contacter Pôle Emploi pour plus d'informations !**

## Ça bouge dans les quartiers !

Le forum « Les quartiers de l'emploi » du **Judi 8 juin 2016** est une journée dédiée à l'emploi dans les quartiers. Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, en mettant en relation entreprises, organismes de formation et candidats : telle est l'ambition de cette journée !

Une part des résidents des quartiers prioritaires, notamment les jeunes, n'accède pas suffisamment à l'offre de services du service public de l'emploi, et par conséquent se prive de toute chance d'accéder à une prise en charge adaptée. Ces actions de proximité, au plus près des quartiers, ont pour principal objectif de permettre aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'informations et de conseils pour faciliter leur insertion professionnelle, et surtout de rencontrer en direct des employeurs potentiels.



# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

## RAPPEL

### Nouvelles démarches Carte Nationale d'Identité, passeports et Cartes Grises

Les démarches concernant les cartes d'identité (CNI) et passeports changent:

Vous le savez, dorénavant pour renouveler votre CNI, vous devez prendre un rendez-vous à la Mairie de Châteaudun, Cloyes-les-Trois-Rivières ou Bonneval. Ces mairies disposent d'un dispositif de recueil pour traiter vos demandes.

SOYEZ VIGILANTS, pour un dossier **validé**, il faut :

- \* Un imprimé exact et complet
- \* Une photographie conforme
- \* La signature dans le cadre
- \* La bonne adresse

Bon à savoir : Votre CNI n'est plus valable ! Votre passeport fera l'affaire s'il est encore valable, c'est votre document de voyage !

La pré-demande en ligne est aussi le moyen de gagner du temps !  
Pensez-y !



Les démarches concernant les cartes grises évoluent :

Elles s'effectuent dorénavant en ligne ou par voie postale.

Exception !

Les demandes :

- immatriculations de véhicules acquis à l'étranger
- immatriculations résultant d'une succession ou d'un changement d'état civil
- immatriculations résultant d'un changement d'état matrimonial, d'état civil ou de raison sociale
- changement de caractéristiques du véhicule



pourront être traitées aux guichets les mercredis et vendredis

À la préfecture de Chartres, de 9h00 à 12h30

À la sous-préfecture de Dreux de 8h30 à 12h15



## Du nouveau à la sous-préfecture Maison de l'État

Mise à disposition d'un point numérique pour vos informations et démarches administratives.  
Vous le trouverez à l'accueil de la sous-préfecture.

Un jeune en service civique pourra vous aider si besoin.

Vous pouvez aussi le solliciter pour une CNI afin d'effectuer une pré-demande en ligne.



# LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

## Les élus de l'arrondissement visitent le Centre Opérationnel de la Gendarmerie !



C'est une cellule de veille en activité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année.

Le CORG est le lieu où aboutissent de nombreux appels, notamment :

les appels d'urgence (17 police-secours, qu'ils soient passés depuis un fixe, un mobile ou une cabine publique situées en ZGN : zone gendarmerie nationale)

les appels aux brigades de gendarmerie (durant la nuit)

les bornes d'appels d'urgence (réseau autoroutier et routier)

Le CORG reçoit aussi les appels d'autres administrations et autorités, parmi lesquelles on peut citer : brigades de gendarmerie, préfecture, police nationale, police municipale, cabinets de ministres, etc... selon la nature des événements.

La principale vocation du CORG est de traiter les appels d'urgence émanant des particuliers.

L'objectif est de sensibiliser les Maires qui ont l'autorité de police administrative au nom de la commune.

Ils possèdent des pouvoirs de police générale leur permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Ils exercent ses pouvoirs sous le contrôle administratif du préfet.

En cas d'urgence, n'oubliez pas un seul numéro, le 17 !

## Casque obligatoire à vélo pour les enfants de moins de 12 ans

Le casque : une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute.

Le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans. Le décret n° 2016-1800 relatif à cette obligation paru le 22 décembre 2016 au Journal officiel a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille puisse avoir le temps de s'équiper correctement.



## Motards, Attention à la fatigue !

Une étude sur l'impact du manque de sommeil et de la fatigue sur la conduite des motards, menée par l'IRBA et le Centre du sommeil et de la vigilance de l'Hôtel-Dieu, Université Paris-Descartes vient d'être publiée.

Ce travail de recherche, mené en laboratoire sur simulateur de conduite, fait apparaître qu'un motard en dette de sommeil ou ayant conduit de façon prolongée multiplie les erreurs de conduite et les prises de risque : **un motard fatigué fait deux fois plus d'excès de vitesse et risque de chuter 14 fois plus.** Les premiers signes d'assoupissement se ressentent dès la première heure de conduite et c'est à ce moment précis qu'on fait le plus d'erreurs.



## Ne mettez pas les autres ou vous-même en danger



La RN 10 : 12 000 véhicules par jour !

« La sécurité routière, l'affaire de tous »

Respectons les règles de sécurité.



# Un peu de réglementation !



## Accessibilité, les services de l'État vous accompagnent

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit l'**accessibilité de tous**, quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) et l'**accessibilité de toute la chaîne du déplacement**, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Cette loi donnait un délai de 10 ans pour la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) avant le **1<sup>er</sup> janvier 2015**.

Les propriétaires et les gestionnaires d'ERP qui ne respecteraient toujours pas les règles d'accessibilité doivent régulariser leur situation : soit en fournissant une attestation d'accessibilité s'ils ont réalisé des travaux dernièrement, soit en déposant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) à la mairie d'implantation de l'ERP. C'est le seul moyen de retourner dans la légalité pour les gestionnaires ou propriétaires d'ERP non accessible au 31/12/2014, et d'échapper ainsi aux différentes amendes prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation.

### Il est donc toujours temps de déposer son Ad'AP.

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP :

- dans le respect de la réglementation applicable
- dans un délai limité (3 ans, voire 6 ans et dans des cas très exceptionnels 9 ans)
- avec une programmation annuelle des travaux, accompagnée d'une programmation financière

Un Ad'AP sur plusieurs périodes implique un point de situation à la fin de la première année, un bilan des travaux à mi-parcours et une attestation d'achèvement des travaux à la fin de l'Ad'AP.

Ces points d'étape sont l'occasion de modifier les Ad'AP pour tenir compte des évolutions (transfert de patrimoine, déclassement, changement de programmation, etc) et doivent désormais être remplis en ligne sur internet.

Un Ad'AP se termine par une attestation d'achèvement de travaux établie par un contrôleur technique ou un architecte pour les ERP du 1er groupe, ou plus simplement par le pétitionnaire pour les ERP du 2nd groupe (attestation sur l'honneur, photos, factures, etc.).

### Attention au démarchage agressif et menaçant !

Certaines sociétés pratiquent un démarchage agressif, par téléphone, fax ou mail, en se faisant passer parfois pour une autorité administrative. Nous vous invitons à la plus grande vigilance, en gardant en tête certains réflexes de bon sens : consulter les sites internet gouvernementaux, se méfier des méthodes jugées agressives, et surtout **ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone**. En cas de malversation avérée, ne pas hésiter à exiger le remboursement et à saisir la justice.

Le site du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer regroupe toutes les informations relatives à l'accessibilité pour les gestionnaires d'ERP :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee>

La DDT d'Eure-et-Loir est à votre disposition pour vous guider dans la formalisation de votre Ad'AP, ou vous renseigner sur la réglementation applicable. Vous pouvez envoyer un mail au bureau « Bâtiments, Accessibilité et Qualité de la Construction » de la DDT d'Eure-et-Loir :

[ddt-serba-baqc@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-serba-baqc@eure-et-loir.gouv.fr)



# LA CULTURE DANS TOUS SES ETATS

Les élèves de Sainte-Cécile et leur concours « Nouvelle Marianne »

ont exposé LA REPUBLIQUE EN COULEUR

Le sous-préfet et Madame de BLIC, professeur de dessin ont demandé aux élèves de 3ème de Sainte Cécile de travailler sur la thématique républicaine des Marianne.

La remise de prix a eu lieu au collège Sainte Cécile à Nermont, le 5 mai 2017 en présence de Monsieur LHOSTE, directeur de l'établissement et de Madame FERANDEZ, conservateur en chef de la Médiathèque, l'occasion pour le sous-préfet de remercier l'ensemble des élèves pour leur implication et leur travail artistique et citoyen !



Vous pouvez découvrir leurs œuvres actuellement à la médiathèque

## Un château pour tous



- ▣ Exposition sur les tapisseries à partir du 12 mai 2017
- ▣ Exposition Art Way le 2 juin 2017 à 20h
- ▣ Grande Épopée les 16, 17 et 18 juin 2017
- ▣ Exposition les lanternes magiques le 9 septembre 2017
- ▣ Spectacle de danse Art Way avec projections lumineuses en façade le 23 septembre 2017 à 20h

[www.facebook.com/chateauchateaudun](http://www.facebook.com/chateauchateaudun)

## Ses tapisseries

Le Centre des monuments nationaux présente à partir du 12 mai la nouvelle exposition permanente du château de Châteaudun « Du fil à la trame, l'art de la tapisserie »

En 2017, le Centre des monuments nationaux, dont la riche collection de tapisseries (environ 300 pièces) est la deuxième plus importante de France après celle du Mobilier national, a décidé de mettre en valeur cet art séculaire méconnu du grand public à travers une saison culturelle « En lices ! », sous le commissariat de Benoît-Henry Papounaud\*, qui se déploiera dans six monuments à travers la France.

La première manifestation de cette saison est l'exposition permanente « Du fil à la trame, l'art de la tapisserie » au château de Châteaudun, sous le commissariat d'Anne Rousset, administratrice du Château de Châteaudun\*

Celui-ci permet de rendre compte de la richesse du fonds de tapisseries conservé au château et d'exposer pour la première fois plusieurs acquisitions récentes dans une scénographie revue.

Le château de Châteaudun conserve l'une des plus riches collections de tapisseries de l'établissement, constituée d'une centaine de pièces. Depuis l'acquisition du monument par l'État en 1938, de prestigieuses tapisseries flamandes et françaises réalisées aux XVIe et XVIIe siècles ont été acquises, donnant lieu à plusieurs expositions temporaires ayant fait date dont une exposition organisée en 1947 pour l'ouverture au public du château après sa restauration.



# LES PARTENAIRES DE LA MAISON DE L'ÉTAT

Un numéro unique : 07 89 57 18 66

ADIE : Association pour le droit à l'initiative Économique  
Alexandre DUFAU : 06-32-64-43-65 / Mail :  
adufau@adie.org  
1 vendredi par mois

Mouvement du Nid : association de lutte contre des violences sexistes et sexuelles  
Laura CAVOLEAU : 06-37-47-10-34 / Mail regioncentre-28@mouvementdunid.org

AFDAR : Association Féminine de Développement Agricole et Rural  
Edith ROBERT : 02-37-99-10-35 / Mail :  
selasyni@wanadoo.fr

MSA Beauce Coeur de Loire, Mutualité Sociale Agricole  
02-37-99-99-99  
Sur rendez-vous les mercredis et jeudis

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail  
Christine GUILLEMAIN : 09-71-10-39-60  
Chaque lundi et un mardi sur deux de 9h00 à 16h00

SPIP : Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation  
Laurence LELOUP : 02-37-18-33-60 / Mail :  
laurence.leloup@justice.fr  
sur rendez-vous tous les mercredis sauf vacances scolaires d'été de 9h à 16h30

CICAT : Centre d'Information et de Consultation en Alcoologie et Toxicomanie  
Christine HUET : 06-42-02-37-37 / Mail : c.huet@cicat.fr  
Tous les lundis de 9h30 à 18h30

STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine d'Eure-et-Loir  
Caroline DOLACINSKI : Architecte des Bâtiments de France  
sur rendez-vous : 02-37-36-45-85

CIRFA : Armée de Terre  
Adjudant-chef Régis PETEREAU : 02-37-91-56-39 / Mail :  
cirfa-terre-chartres.accueil.fct@intradef.gouv.fr  
Un mercredi par mois de 9h00 à 16h00

UD DIRECCTE  
Mathilde MENELLE : 02-37-18-79-28 ou 06-87-15-91-85 /  
Mail : mathilde.menelle@direccte.gouv.fr

Conciliateur de justice  
Serge CALVET : 06-40-39-91-18 / Mail :  
serge.calvet@conciliateurdejustice.fr  
sur rendez-vous le dernier mardi du mois de 9h00 à 12h00

MILOS 28  
Ludovic SARRAZIN : 02-37-52-57-71 ou 06-87-34-64-20 /  
Mail : l.sarrazin@milos28.fr

CREA : Collectif de Recommandations d'Échanges et d'Affaires  
François-Xavier GETTI : 06-80-91-60-85 / Mail :  
crea@outlook.fr

BGE ISMER/GPECT  
Cécile SIHOU : 06-32-84-79-88 / Mail :  
cecile.sihou@ismer.fr

CRIA 28 : Centre Ressources pour le développement des compétences de base  
Flore FOULON : 02-37-36-06-19 / Mail  
accueilcria28@laposte.net  
sur rendez-vous

POLE EMPLOI  
Seytap ATAKOL : 02-37-94-01-64 / Mail :  
seytap.atakol@pole-emploi.fr

Délégué du défenseur des droits  
Luc HERRIG : Mail : luc.herrig@defenseurdesdroits.fr  
le 4ème jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h00

CAP EMPLOI  
Sabine LE PECHOUR : 02-37-88-32-32 ou 06-18-16-89-86

ENEDIS : Électricité en réseau  
Lionel MASSON, Bruno VAN LANDEGHEM, Nicolas FIETTE : 02-37-24-70-70  
Le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois de 13h à 17h

Écrivain public  
Pierre MARCHE : 02-37-45-18-19 / pimi.marche@orange.fr  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois



D'autres services sont accessibles auprès de vos maisons de services au public à  
Cloyes-les-Trois-Rivières, Arrou et Orgères-en-Beauce